

FPT : Liste des pièces justificatives à fournir

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ANALYSES

Les projets accompagnés des pièces justificatives doivent obligatoirement être transmises par mail à l'adresse suivante :

caf971-projetsfpt@caf.fr

1. Les pièces justificatives à fournir pour la signature de la convention

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la convention		
	Associations	Entreprises	Collectivités territoriales
Existence légale	- Récépissé de déclaration en Préfecture.	- Extrait Kbis du registre du commerce délivré par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	
	- Fiche SIREN / SIRET		
Capacité du contractant	- Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau		- Liste datée des membres du conseil municipal
Vocation	- Statuts datés et signés		- Statuts pour les établissements publics de coopération

			intercommunale datés et signés (détaillant les champs de compétence)
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly).		
Pérennité	- Compte de résultat et bilan approuvés (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en 2021)		
Approbation du projet	- Le PV de l'Assemblée Générale approuvant le projet et son plan de financement		- La délibération du Conseil Municipal approuvant le projet et son plan de financement

2. Pièces relatives au projet

La demande	- Le formulaire Cerfa		
Le devis	- Les devis comparatifs (au moins 2 par objet)		
Le projet	- La fiche projet (une fiche par volet) - La fiche "budget" (une fiche par volet)		

Les autres partenaires financiers	- Les justificatifs relatifs aux financements obtenus ou sollicités (notifications de décision)
En cas de changement	- Fournir tout document justificatif relatif au changement concerné